Introduction à la finance d'entreprise Quelles sont les bases du raisonnement financier ?

Ce cours vous est proposé par Fatmatül PRALONG, enseignante agrégée, Sorbonne Université et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Le chiffre d'affaires d'une entreprise correspond :

- a. au profit d'une entreprise
- b. aux recettes générées par une activité
- c. à la différence entre les charges et les produits

2. Le bilan est un document comptable :

- a. qui indique le résultat obtenu en fin d'année
- b. qui récapitule l'ensemble des charges d'une entreprise
- c. résumant ce que l'entreprise possède et doit

3. Le compte de résultat est un document comptable :

- a. qui indique le résultat net comptable obtenu en fin d'année
- b. qui indique les ressources financières d'une entreprise
- c. résumant le patrimoine de l'entreprise à un instant T

4. Les immobilisations correspondent :

- a. aux matières premières qui vont être détruites durant le cycle d'exploitation
- b. aux biens durables nécessaires à la production, comme par exemple une machine
- c. à un intitulé du bilan au passif

5. Le capital social correspond à :

- a. l'apport de l'entrepreneur et de ses associés à la création de l'entreprise
- b. une grande masse du bilan à l'actif
- c. au statut juridique de l'entreprise



Références

Comment citer ce cours?

Introduction à la finance d'entreprise, Fatmatül Pralong, AUNEGe (http://aunege.fr), CC – BY NC ND (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.